

CONSEIL ACADEMIQUE

Réunion du 19 décembre 1966

PRESENTS: RR. PP. Lucien Audet, Narcisse Doiron, Maurice Leblanc, Clarence Cormier,
Arthur Chiasson, Raoul Martin, William Poirier,
RR. SS. Raymonde Bujold, Marie-Paule Couturier, Irène Légère,
M. Gilles Chiasson.
ABSENTS: RR. PP. Antoine Thériault, Cyrille D'Amour,
MM. Raymond Pothier & Jean-Yves Dumont.

L'ordre du jour se limite à une question: les travaux semestriels. Cette question avait été étudiée lors d'une réunion de tout le personnel enseignant le 9 décembre dernier. De nombreuses constatations et propositions avaient alors été faites et un comité constitué des directeurs des différentes sections académiques avait été chargé de rédiger diverses propositions qui seraient apportées à la compétence du Conseil académique.

Le R. P. Maurice Leblanc, au nom du Comité, a présenté un excellent travail de base qui, après discussion, a donné les propositions suivantes:

A. PROPOSITIONS CONCERNANT LES TRAVAUX

1. PREMIERE PROPOSITION:

Que pour le prochain semestre les travaux suivants soient donnés dans les sujets OBLIGATOIRES:

Première année:

Sciences religieuses:	1 travail de 1000 mots au maximum.
Français	: 7 travaux de 500 mots au maximum.
Anglais	: 7 travaux de 500 mots au maximum.
Civ. gréco-latine	: 3 travaux de 500 mots au maximum.
Mathématiques	: 7 travaux.

Deuxième année:

Sciences religieuses:	1 dissertation de 1000 mots au maximum.
Français	: 1 dissertation de 1000 mots au maximum.
Philosophie	: 1 dissertation de 1000 mots au maximum.
Littérature canad.	: 1 dissertation de 1000 mots au maximum.

Troisième et quatrième année:

Sciences religieuses:	1 dissertation de 1000 mots au maximum.
Français	: 1 dissertation de 1000 mots au maximum.
Philosophie	: 1 dissertation de 1000 mots au maximum.

Proposée par le Père Arthur Chiasson, appuyée par Sr Raymonde Bujold, la proposition est acceptée à l'unanimité.

2. DEUXIEME PROPOSITION:

Que pour le prochain semestre il se donne un travail de 3000 mots dans le SUJET DE LA MENTION et une dissertation de 1000 mots dans chacune des autres options.

Proposée par le Père Arthur Chiasson, appuyée par le Père Clarence Cormier, la proposition est acceptée à l'unanimité.

3. TROISIEME PROPOSITION:

Si un étudiant ne peut arriver à une mention, il sera quand même tenu à un travail de 3000 mots dans le sujet où il a le plus d'options, après entente avec le directeur des études.

Proposée par le Père Raoul Martin, appuyée par Sr Irène Légère, la proposition est acceptée à l'unanimité.

4. QUATRIEME PROPOSITION:

Pour obtenir une mention, l'étudiant devra avoir présenté six travaux semestriels de 3000 mots, ou l'équivalent, dans le sujet de sa mention.

Proposée par le Père Clarence Cormier, appuyée par Sr Marie-Paule Couturier, la proposition est acceptée à l'unanimité.

5. CINQUIEME PROPOSITION:

Que dans chaque mention le nombre d'étudiants soit partagé entre les professeurs enseignant cette discipline, afin d'assurer une direction et une assistance suivies des travaux de la mention.

Proposée par Sr Raymonde Bujold, appuyée par le Père Arthur Chiasson, la proposition est acceptée à l'unanimité.

6. SIXIEME PROPOSITION:

Le Conseil académique demande au Conseil de Vie étudiante d'évaluer le nombre d'heures par semaine exigées par chaque activité parascolaire et par les sports et de lui remettre un rapport avant le premier avril.

Proposée par le Père Clarence Cormier, appuyée par Sr Raymonde Bujold, la proposition est acceptée à l'unanimité.

7. SEPTIEME PROPOSITION:

Que les sujets des travaux et une bibliographie se rapportant au cours soient donnés aux étudiants et au bibliothécaire dès la première semaine du semestre, de préférence la première classe.

Que les professeurs se rendent à la bibliothèque pour voir ce qui s'y trouve dans les disciplines qu'ils enseignent et les travaux qu'ils donnent.

Proposée par M. Gilles Chiasson, appuyée par le Père Arthur Chiasson, la proposition est acceptée à l'unanimité.

8. HUITIEME PROPOSITION:

Le Conseil académique rappelle aux professeurs de toutes les disciplines que, dans la correction des travaux, ils doivent tenir compte:

- a) de la valeur des idées,
- b) de la correction de la langue,
- c) de la présentation matérielle selon les exigences de:
Rédaction et présentation des travaux semestriels, L. Lanteigne.

Proposée par Sr Raymonde Bujold, appuyée par le Père Raoul Martin, la proposition est acceptée à l'unanimité.

9. NEUVIEME PROPOSITION:

Le Conseil académique rappelle également aux professeurs de toutes les disciplines que, dans la correction des examens, des leçons écrites, etc., ils doivent tenir compte:

- a) de la valeur des idées,
- b) de la correction de la langue.

Proposée par le Père Raoul Martin, appuyée par Sr Marie-Paule Couturier, la proposition est acceptée à l'unanimité.

10. DIXIEME PROPOSITION:

Le Conseil académique demande aux professeurs d'exiger la remise des travaux à l'heure et au jour fixés par le directeur des études.

Proposée par Sr Marie-Paule Couturier, appuyée par le Père Arthur Chiasson, la proposition est acceptée à l'unanimité.

11. ONZIEME PROPOSITION:

Le Conseil académique demande que les professeurs refusent d'accepter les travaux présentés en retard. Ces travaux seront remis au directeur des études qui imposera une sanction.

Proposée par le Père Arthur Chiasson, appuyée par Sr Raymonde Bujold, la proposition est acceptée à l'unanimité.

N.B. Expérience faite durant le second semestre 1956-67, que l'on étudie la possibilité des travaux-année dans le sujet de la mention au lieu de deux travaux semestriels.

B. PROPOSITION CONCERNANT LES LECONS.

12. DOUZIEME PROPOSITION:

Le Conseil académique demande que la scolarité des leçons à chaque bulletin bisemestriel soit basée sur un minimum de deux leçons écrites en chaque matière.

Dans ce cas les professeurs se feront un devoir de prévenir les étudiants de la date de ces leçons.

Proposée par Sr Marie-Paule Couturier, appuyée par le Père Clarence Cormier, la proposition est acceptée à l'unanimité.

C. PROPOSITION CONCERNANT LES LECTURES:

13. TREIZIEME PROPOSITION:

Le Conseil académique demande que dès la première semaine du prochain semestre chaque professeur remette au directeur des études la liste des livres qu'il entend faire lire à ses élèves avec la date des récitations portant sur ces livres. (Cf. annuaire, page 51, paragraphe: Lectures complémentaires)

Proposée par le Père Raoul Martin, appuyée par le Père Arthur Chiasson, la proposition est acceptée à l'unanimité.

N.B. Copie du présent rapport sera distribuée à tous les professeurs et étudiants du Collège.

J. William Poirier, c.j.m.
Secrétaire général.